

Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

**DELIBERATION**

*NOMENCLATURE PREFECTURE :*  
*OBJET :*

*8.9. CULTURE*  
*DEMANDE DE RENOUELEMENT DE CLASSEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT*  
*DEPARTEMENTAL DU VAL D'YERRES*

<b>Total :</b>	<b>56</b>	L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt-neuf mars, s'est assemblé à la salle du Conseil du SyAGE, 17 rue Gustave Eiffel à Montgeron (91230) sous la Présidence de François DUROVRAY.
<b>Présents :</b>	<b>37</b>	Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Eric BASSET ; Thierry BATTESTI ; Faten BENAHMED ; Christophe CARRERE ; Céline CIEPLINSKI ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Benjamin DONEKOGLU ; François DUROVRAY ; Marie-Hélène EUVRARD ; Jocelyne FALCONNIER ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; François GUIGNARD ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Colette KOEBERLE ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel-MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Richard PRIVAT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM
<b>Représentés :</b>	<b>14</b>	Gabin ABENA représenté par Dominique DEVERNOIS ; Monique BAILLOT représentée par Faten BENAHMED ; Gilles CARBONNET représenté par Fabrice GAUDUFFE ; Sylvie CARILLON représentée par Françoise NICOLAS ; Thomas CHAZAL représenté par Colette KOEBERLE ; Olivier CLODONG représenté par Nicole LAMOTH ; Sylvie DONCARLI représentée par Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Bruno GALLIER représenté par Jérôme MEUNIER ; Sabine PELLON représenté par Christine COTTE ; Régis PHILIPPE représenté par Thierry BATTESTI ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Laurent ROUSSET représenté par Richard PRIVAT ; Aly SALL représenté par Sandrine LAMIRE ; Fouad SARI représenté par Christina PEDRI
<b>Absents :</b>	<b>5</b>	Gaëlle BOUGEROL ; Nicolas DUPONT-AIGNAN ; Joël GRUERE ; Constant LEKIBY ; Valérie RAGOT
<b>2024-035</b>		<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> Nicole LAMOTH

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le : 19 AVR. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

**DELIBERATION**

2024-035	DEMANDE DE RENOUELEMENT DE CLASSEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DU VAL D'YERRES
----------	--

**VU** la note explicative et de synthèse du Président,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

**VU** l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

**VU** le décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

**VU** l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

**VU** le projet d'établissement 2020-2025 du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Val d'Yerres, approuvé lors du conseil communautaire du 11 mai 2021,

**CONSIDERANT** que le classement du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Val d'Yerres arrive à échéance le 27 septembre 2024,

Le Bureau communautaire consulté,

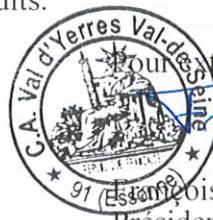
**La Commission Culture et Sport, monde associatif et démocratie locale entendue,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** la demande de renouvellement de classement dans la catégorie Conservatoire à Rayonnement Départemental du Conservatoire du Val d'Yerres.

**Article 2 : AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter cette demande et signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.



Prétrait conforme,

*François Durovray*

François DUROVRAY  
Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement départemental du Val d'Yerres

---

Date de transmission de l'acte : 19/04/2024

Date de réception de l'accusé de

réception :

---

Numéro de l'acte : DCC2024-035 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240404-DCC2024-035-DE

---

Date de décision : 04/04/2024

Acte transmis par : Christine TAHON

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture